

JANVIER 2021
N°107

le Chasseur de l'Aube

Revue de l'Association des Chasseurs de l'Aube

Meilleurs
VOEUX

WWW.FDC10.ORG



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



MARCHANT JEAN-PIERRE

ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS
Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier
10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière
Entreprise régie par le Code des assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 15 000 000 € - R.D.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 57 rue de la Fausanderie - 75116 PARIS - www.conservateur.fr



A l'automne dernier, la pandémie a repris de la vigueur dans notre pays au point que le Président de la République a décidé un nouveau reconfinement. Un reconfinement qui nous a contraint à de nouvelles règles, voire de nouvelles obligations.

Ed ito

Dans cette période particulièrement clivante, je me réjouis malgré tout car dans notre département une certaine sérénité et responsabilité a régné parmi nous, pas d'opposition entre modes de chasse, même si certains s'y sont tentés. Nous avons utilisé cette dérogation avec rigueur de façon à assurer au mieux une mission de service publique reconnue pour la première fois par l'Etat ! Répondant aussi, à une demande importante des agriculteurs, des forestiers Auboisi qui nous ont remerciés...

Un reconfinement qui est intervenu pendant une année sans précédent, où les médias ont mis les projecteurs sur une montée des « antis » avec le lancement du référendum d'initiation partagée (le RIP). A l'initiative du pseudo journaliste Hugo CLEMENT soutenu par quelques grands patrons (pas si désintéressés !) mais aussi certains députés comme Cédric VILLANI, autoproclamé spécialiste de nos campagnes, ce RIP veut voir la fin de nos pratiques rurales, de nos traditions Quelle mascarade ! Fort heureusement je ne lâcherai rien et nous resterons vigilants. Une vigilance que je vous demande aussi d'assurer collectivement à la vue des prochaines échéances électorales... cantonales et régionales.

A ce titre je remercie vivement nos 5 parlementaires Auboisi pour qui le bon sens l'a emporté en ne soutenant pas ce projet de loi anti-chasse... anti-élevage ...antis ruraux présenté à l'Assemblée Nationale et en ne signant pas le RIP.

Il est donc aujourd'hui important, voir primordial, de choisir nos futurs interlocuteurs !

Enfin je dois à nouveau renouveler mes mots de vigilance et d'actions vis à vis des dégâts de grand gibier en particulier du sanglier. Même si nous clôturons l'exercice 2020 avec une forte baisse des dégâts sur le département, nous devons rester responsables et soucieux des équilibres agro sylvo-cynégétiques. Le mois de novembre ayant été fortement perturbé, Monsieur le Préfet nous a validé la possibilité de chasser le sanglier en mars, si nécessaire. Il sera également possible de chasser le faisan en février par solidarité avec nos éleveurs de gibiers qu'il faut soutenir tout comme nos armuriers...

Si nous sommes crédibles aux yeux de nos différents partenaires c'est tout simplement que nous nous impliquons durablement et avec sérieux sur le territoire. Restons fiers d'être chasseurs !

De nature optimiste, j'aime regarder vers l'avant, aussi, au nom du Conseil d'Administration et du Personnel de la Fédération des Chasseurs de l'Aube, je vous souhaite une excellente année 2021 avec tous mes vœux de bonheur, santé et réussite !

En Saint Hubert,

Claude MERCUZOT
Président de la FDC10

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos :
FDC Aube et FNC.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-342/0 - 1^{er} trim. 2021
Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.



Retrouvez-nous aussi sur internet

www.fdc10.org



SCAN ME



CHAMPAGNE
CHARLES COLLIN
FONDÉ EN 1952



ET SI,
ON COMMENCAIT UNE
NOUVELLE ANNÉE ?

Cuvée Charles
Blanc de Blancs 2010
100% Chardonnay

Champagne Charles Collin
27 rue des Pressoirs 10360 Fontette
03 25 38 31 00
info@champagne-charles-collin.com

À consommer avec modération.



ACCES

BUREAUTIQUE

Nouvelle adresse :

40 Av. du Maréchal Leclerc
10450 Bréviandes

Site : www.accesbureautique.fr

Email : contact@acces-bureautique.fr



Photocopieurs



Audit



Informatique



Maintenance



Audio - Vidéo



L'ACTION DES CHASSEURS SUR LE TERRITOIRE

Pour être très intéressante pour la faune sauvage, la haie devra être composée d'arbres et d'arbustes avec une diversité d'essences et de hauteurs.

L'attractivité de la haie n'est plus à démontrer, elle dépend du milieu présent à proximité mais aussi du réseau de haie déjà installé sur la zone (corridor écologique). Si cet ensemble est favorable, la faune pourra y trouver des conditions pour nicher, se reposer ou s'abriter des intempéries, se protéger des prédateurs et trouver des postes de chant.

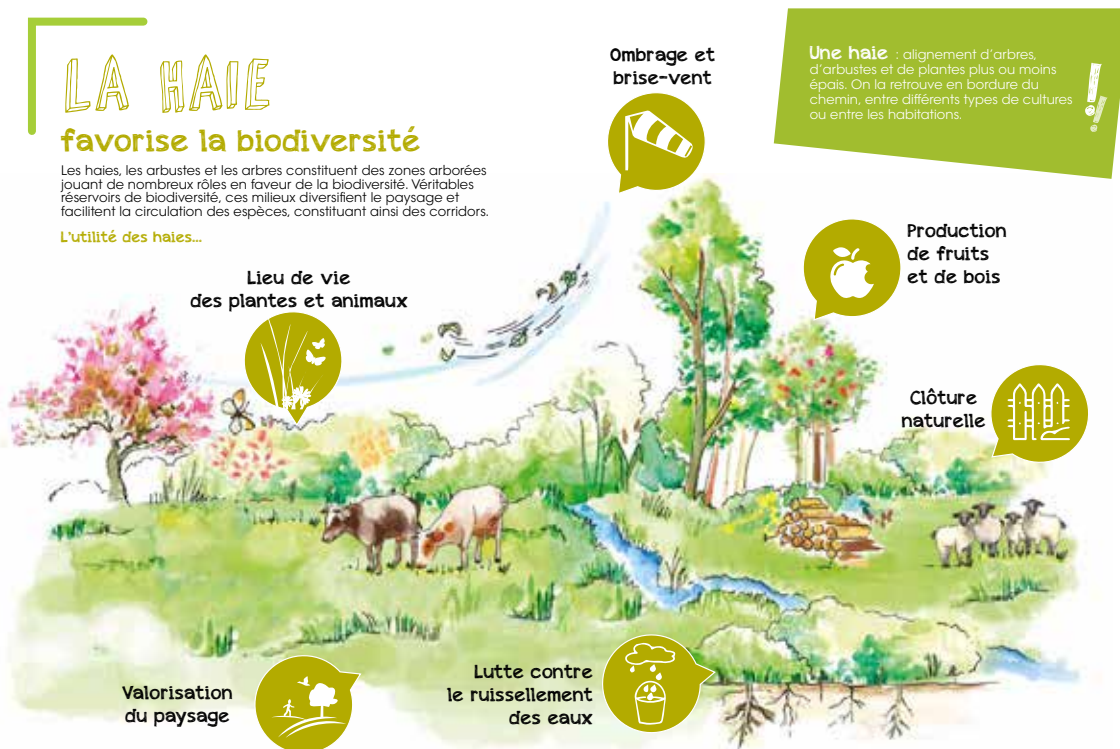
Le choix judicieux dans les essences plantées en fonction de la nature du sol, permettra de sélectionner des végétaux produisant du pollen, des baies avec pour objectif de satisfaire les besoins de nombreuses espèces. On pourra même favoriser un étalement de la période de floraison pour les insectes et de fructification pour proposer des ressources alimentaires disponibles durant la période hivernale à bon nombre d'espèces.

Ainsi l'action des chasseurs Auboisi dans le programme de plantation des haies, favorise l'installation d'une biodiversité plus riche et plus diversifiée. On y crée aussi des conditions favorables à l'installation d'espèces auxiliaires (favorable à l'agriculture) qui pourront réguler certains ravageurs comme les pucerons ou les chenilles.

La haie mode d'emploi...

Par leurs structures linéaires, les haies sont naturellement des milieux favorables pour créer ou maintenir des connexions entre différents réservoirs de biodiversité. Ces derniers ne seront fonctionnels que si ils sont attractifs en termes de structures écologiques et si elles sont reliées entre elles. Tout l'enjeu, dans nos milieux, est d'utiliser cet élément du paysage pour recréer un maillage et éviter d'isoler des populations, tout en favorisant leurs déplacements. Notre partenariat avec le syndicat DEPART s'inscrit dans cette démarche.

Si certains doutent encore de l'action des chasseurs Auboisi en matière de biodiversité, il est utile de rappeler que nous plantons tous les ans près de 8 000 arbustes soit près de 5 km de haies ! Si certaines structures « ECOLO » passent leur temps à attaquer nos arrêtés préfectoraux... Les chasseurs eux sont sur le terrain bottes aux pieds et bêche à la main ! Amis chasseurs mobilisons-nous... plantons !





Venaison : RÈGLES SANITAIRES ET COMMERCIALISATION

**FORMATION
VENAISON**
VEND 2 JUILL. & VEND 12 NOV 2021

La venaison du gibier de chasse a une place très particulière par son mode de récolte et de production. Par définition elle est issue d'un animal sauvage prélevé lors d'une action de chasse qui sera ensuite éviscéré par le chasseur.

Ces éléments ont conduit les législateurs tant européens que français à lui dédier une législation spécifique.

Pour répondre à deux objectifs :

- Permettre la consommation toute l'année et en tous lieux : du foyer du chasseur aux réunions associatives jusqu'aux consommateurs au travers de la filière officielle, tels que les bouchers, charcutiers, traiteurs, restaurateurs, restauration collective et grandes surfaces
- Assurer au consommateur le plus haut degré de sécurité alimentaire en évitant la transmission de maladies contagieuses à l'homme par les aliments (exemple la trichinellose).

Le chasseur a-t-il des obligations ?

Oui, le chasseur a deux obligations à remplir :

- Il ne met sur le marché que des produits primaires (carcasses de petits et grands gibiers uniquement)
- Il doit chasser dans les conditions légales (dates d'ouverture, territoires, et plan de chasse pour assurer la traçabilité)



Des contraintes pour le commerce de détail

De son côté, le commerce de détail a aussi des obligations à respecter :

- La vente de gibier ne peut avoir lieu que pendant les périodes d'ouverture de la chasse (exception dans les enclos qui peuvent vendre toute l'année)
- Le gibier doit être soumis à un examen initial (vérification des viscères pour le grand gibier) par une personne spécialement formée avant la vente à un commerce de détail

Ainsi les obligations sanitaires se renforcent de façon graduelle et différenciée en fonction de la nature des marchés.

Exemple du circuit court dit « de proximité » :

- L'autoconsommation ou au repas entre chasseurs : aucun contrôle n'est exigé.

- La vente à un consommateur final : aucun contrôle n'est exigé (le consommateur final doit être informé des risques de trichinellose pour le sanglier).
- La cession directe gracieuse ou par la vente du produit issu de la chasse, par le propriétaire de la carcasse à un professionnel des métiers de bouche: la carcasse doit être accompagnée d'une fiche d'examen initial du gibier et d'un résultat négatif du contrôle trichine (pour le sanglier).
- Au cas particulier du repas de chasse et du repas associatif : la carcasse doit être accompagnée d'une fiche d'examen initial du gibier et d'un résultat négatif du contrôle trichine (pour le sanglier). Dans ces cas-là, l'inspection par les services vétérinaires n'est pas obligatoire.

Pour rappel :

La traçabilité est obligatoire par le règlement européen 178/2002 : l'inspection de la carcasse est un élément essentiel pour garantir la sécurité et la salubrité des venaisons. Pour le grand gibier, la traçabilité est individuelle au moyen de bracelets numérotés uniques.

- Une fiche d'accompagnement doit être transmise au commerce de détail témoignant de cet examen et permettant la traçabilité.



INGREDIENTS

- 600 g de filet de sanglier
- ½ citron jaune
- Une vingtaine de feuilles de menthe fraîches
- ¼ de c. à c. de piment d'Espelette
- 2 c. à s. d'huile d'olive
- Fleur de sel
- 2 oignons nouveaux

Pour la sauce :

- 1 yaourt grec
- 5 à 6 feuilles de menthe ciselées
- 1 c. à c. de jus de citron
- 1 pincée de piment d'Espelette
- Fleur de sel
- 1 gousse d'ail réduite en purée

BROCHETTES DE SANGLIER AU CITRON & À LA MENTHE, POUR L'APÉRITIF



- 1** Préparez la marinade (au minimum 3h avant la cuisson) :
- 2** Parez et dégraissez le filet de sanglier puis coupez-le en petits cubes.
- 3** Pelez et coupez les oignons nouveaux en quartiers, puis formez les petites brochettes en alternant les cubes de viande et les pétales d'oignons. Veillez à ne pas trop serrer les morceaux les uns aux autres.
- 4** Dans un plat en longueur, disposez les brochettes de sanglier côte à côte puis ajoutez par-dessus le zeste et le jus d'un demi-citron jaune, la menthe finement ciselée, le piment d'Espelette, l'huile d'olive et un peu de sel. Les brochettes doivent être bien enrobées de marinade. Couvrez ensuite avec un film alimentaire et réservez au réfrigérateur au minimum 3h (une nuit dans l'idéal). Pensez à retourner les brochettes de temps en temps.

Avant l'apéritif :

- 1** Préparez la sauce en mélangeant ensemble tous les ingrédients, puis réservez-la au frais.
- 2** Sur un grill ou un barbecue bien chaud, faites cuire les brochettes quelques minutes sur chaque face. Servez-les ensuite avec la sauce, dont la fraîcheur apportera beaucoup de légèreté à la viande.



Recette de Christelle Gauget
(cricrilespetitesdouceurs.com)
pour jocusinedugibier.fr



Retrouvez toutes les recettes de gibier
d'InterProchasse sur jocusinedugibier.fr



INGREDIENTS

- 1 épaule de sanglier de 2.8kg, sans os, coupée grossièrement en gros morceaux
- 2 gros oignons finement hachés
- Huile

Pour la sauce du sanglier :

- 750ml de Ketchup
- 200ml de vinaigre de cidre
- 200ml d'eau (option : avec un cube de bouillon de légumes)
- 150g de cassonade
- 1+1/2 càs de grains de moutarde
- 2 + 1/2 càs de sauce Worcestershire
- 2 càc de piment en poudre
- 1 càc de paprika fumé
- 3 grosses gousses d'ail, dégermées et finement hachées
- 3 feuilles de laurier
- 1 càc d'origan

Pour les burgers :

- Pains à burger commandés chez votre boulanger
- Sucrine
- Sauce creamy deluxe

Recette d'Ophélie Lauret
(ophelieskitchenbook.com)
pour jecuisinedugibier.fr

BURGERS DE SANGLIER EFFILOCHÉ



- 1** Préchauffez votre four à 120°C.
- 2** Faites revenir les morceaux d'épaule de sanglier, de chaque côté, dans une cocotte en fonte avec un filet d'huile. Salez, poivrez, puis déposez la viande dans un plat.
- 3** Rajoutez un peu d'huile dans la cocotte et faites revenir les oignons. Une fois dorés, rajoutez la viande.
- 4** Préparez la sauce en mélangeant tous les ingrédients nécessaires puis versez-la dans la cocotte, sur l'épaule de sanglier.
- 5** Enfouissez la cocotte à couvert pour une cuisson de 7h. Arrosez la viande de sauce toutes les heures.
- 6** Une fois la cuisson terminée, déposez la viande dans un grand plat et effilochez-la à l'aide de deux fourchettes. Rajoutez ensuite la sauce et les oignons et mélangez. Votre sanglier effiloché est prêt.
- 7** Garnissez les pains à burger de sanglier effiloché, ajoutez des feuilles de sucrine puis de la sauce creamy deluxe. Dégustez sans attendre. Le reste du sanglier effiloché peut être congelé en portions.



Retrouvez toutes les recettes de gibier
d'InterProchasse sur jecuisinedugibier.fr



LIEUTENANTS DE

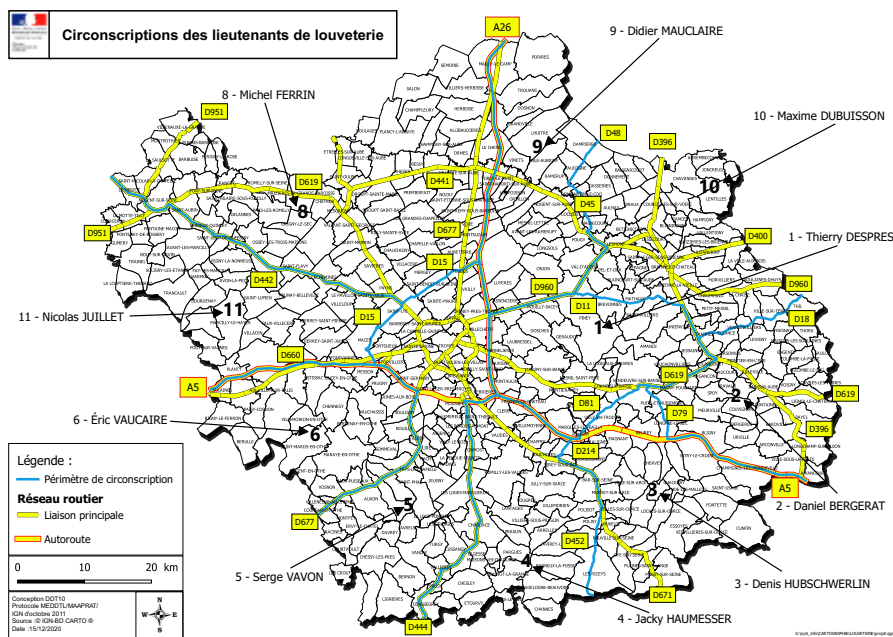
louveterie

HISTORIQUE

Par capitulaire de l'an 813, Charlemagne organise l'action des équipages de chasse à courre du loup, dit « la louveterie », pour répondre au besoin de protection des citoyens contre leurs prédateurs naturels, dont le loup qui pullulait dans les forêts de France. La louveterie, qui a donc fêté ses 1 200 ans d'existence en 2013, veille au maintien de l'équilibre des espèces de faune sauvage.

NOMINATION

Nommé pour 5 ans par le Préfet, le lieutenant de louveterie est le conseiller technique de l'Administration en matière de préservation d'une vie animale compatible avec les intérêts agro-sylvo-cynégétiques. Leur mandat peut être renouvelé, mais il prend fin le jour du soixante-quinzième anniversaire. Les commissions sont alors retirées aux lieutenants de louveterie atteints par la limite d'âge, de même qu'à ceux qui cessent leur fonction pour tout autre motif. Un représentant des lieutenants de louveterie siège à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. En sa qualité de collaborateur bénévole de l'État, il est un moyen direct d'action, souple, efficace et rapide au service du Préfet pour réguler les populations de nuisibles. Il est assermenté, porteur d'un insigne et d'un uniforme réglementaires, ainsi que d'une commission définissant son territoire de compétence. Il entretient, à ses frais, des chiens courants ou de déterrage et organise et contrôle les battues administratives décidées par le Préfet. Suite à un appel à candidatures, dix lieutenants de louveterie ont été nommés par le Préfet le 17 janvier 2020 pour la période 2020-2024. Trois candidats supplémentaires ont été retenus pour remplacer, en tant que de besoin, des louvetiers mettant fin à leurs fonctions au cours du mandat. L'assemblée générale des lieutenants de louveterie du mardi 8 septembre 2020 a élu M. Thierry DESPRES comme nouveau président départemental en remplacement de M. Alain BARTH atteint par la limite d'âge.



ACTIVITÉ DE LA LOUVETERIE DANS L'AUBE

Les lieutenants de louveterie interviennent principalement dans la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ainsi, par des tirs de nuit, ils participent à la régulation des renards sur les territoires qui font l'objet d'actions de repeuplement de petit gibier par les groupements d'intérêt cynégétique. L'organisation de battues de grand gibier dans des zones non chassées appartenant au Conservatoire du Littoral ou à l'EPTB Seine Grands Lacs constitue également une part importante de l'activité. La destruction de corvidés et de pigeons ramiers dans les zones périurbaines est également réalisée par les lieutenants de louveterie. De même ils peuvent être amenés à détruire des blaireaux occasionnant des dégâts aux infrastructures dans des secteurs sensibles (ANDRA, voies ferrées, routes, pylônes électriques, captages d'eau potable...). Les tirs de nuit en période de chasse pour limiter les dégâts agricoles réalisés par les sangliers restent exceptionnels mais de plus en plus fréquents, les titulaires des droits de chasse étant prioritairement sollici-

tés pour procéder aux prélèvements nécessaires. Des battues administratives sur des secteurs chassés mobilisant des postés et des traqueurs encadrés par un lieutenant de louveterie, peuvent être réalisées afin de prélever des sangliers sur des chasses en déficit de prélèvement.

Par ailleurs, les lieutenants de louveterie apportent à l'Administration, leur appréciation sur l'importance des dégâts, la densité de population de gibier et proposent les mesures à mettre en œuvre.

Message de Thierry DESPRES



Je suis le nouveau Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie de l'Aube depuis le 1^{er} décembre 2020.

Dans mon nouveau rôle, je souhaite établir un climat de confiance avec les chasseurs. En retour, j'attends de leur part qu'ils s'investissent pleinement dans le contrôle des populations de sangliers afin de limiter les dégâts qu'ils occasionnent ainsi que nos interventions.

Notre association est composée depuis le 1^{er} décembre d'un nouveau bureau avec aussi de nouvelles nominations qui ont été décidées par l'administration. Je souhaite que notre groupe de 10 louvetiers soit le plus soudé possible et que nous puissions accompagner les plus jeunes dans leurs nouvelles fonctions.

L'activité de la louveterie dans le département de l'Aube pour l'année 2019 est résumée dans le tableau suivant :

NOMBRE DE								
SORTIES	BATTUES	KM PARCOURS	RENARDS PRÉLEVÉS	SANGLIERS PRÉLEVÉS	PIGEONS PRÉLEVÉS	CORBEAUX PRÉLEVÉS	LAPINS PRÉLEVÉS	BLAIREAUX PRÉLEVÉS
388	17	35233	573	108	1358	570	191	28



Le lièvre L'ESPÈCE DES CHASSEURS AUBOIS !

Avec plus de 197 000 ha en gestion sur les 520 000 ha de milieux naturels que compte notre département, notre capucin Auboïs est l'espèce la plus surveillée !

Les premières mesures de gestion datent de la fin des années 80 avec la création des Plans de Gestion Cynégétiques Approuvés. A cette époque, la baisse des populations de lièvres a interrogé un grand nombre de gestionnaires Auboïs. Ainsi, sous l'impulsion de la Fédération des Chasseurs, les responsables de chasse se sont retrouvés autour de la table pour mettre en place des outils réglementaires afin de stopper le déclin ! Les GIC sont nés ! (Groupe-ment d'Intérêt Cynégétique).

Les premières mesures qui ont été mises en place étaient assez simple :

- Comptages des lièvres de nuit par circuit (IKA = Indice Kilométrique d'Abondance)

- Attribution avec des bracelets de lièvres
- Limitation des jours de chasse
- Régulation des prédateurs

C'est à cette époque que l'idée d'une ouverture décalée a vu le jour. Les constats sont flagrants, à l'ouverture générale encore trop de hases prélevées à la chasse étaient allaitantes ou même gestantes. Depuis, de nombreux départements ont suivis le pas

afin de préserver quelques femelles reproductrices supplémentaires. Les populations départementales ont vu leurs effectifs remontés fortement au début des années 2000 avec un pique pour certaines structures en Gestion dans les années 2010/2011. La dernière décennie a connu des mauvaises reproductions successives et a vu nos effectifs stagner comme montre le graphique ci-dessous.



Méthode de comptage dans l'Aube :

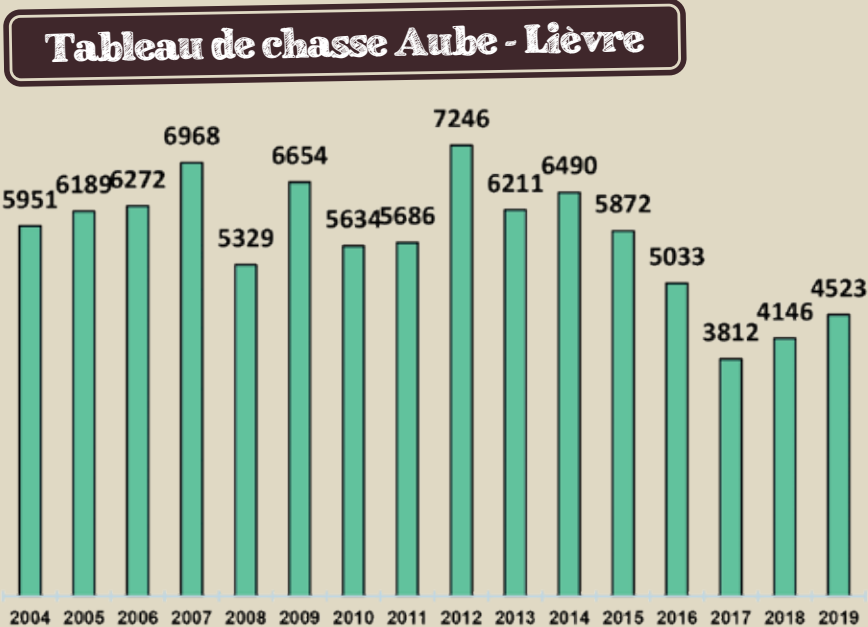
Indice Kilométrique d'Abondance : IKA L'indice kilométrique d'abondance (ou IKA) est une méthode permettant de mesurer une abondance relative d'espèces le long d'un trajet. Elle a été développée en 1958 par Ferry et Frochot et permet, dans un milieu homogène, d'obtenir une abondance par kilomètre pour chacune (Nombre de lièvres par kilomètre).

Indice Ponctuel d'Abondance : IPA L'indice Ponctuel d'abondance (ou IPA) est une méthode permettant de mesurer une abondance relative d'espèces par point.

Indice Kilométrique d'Abondance Éclaté : IKA éclaté mise en place les segments de comptage à l'intérieur des zones échantillons. Les segments doivent mesurer entre 800 et 1200 mètres, en cherchant à pouvoir éclairer de part et d'autre de la route sur une longueur d'1 kilomètre environ. Les zones d'ombres (non éclairées) doivent être calculées et déduites de la longueur des segments. La répartition régulière et systématique des points et segments permet de bien couvrir le territoire, sans donner plus d'importance

à certaines zones, au détriment d'autres. Par ailleurs, fractionner les comptages en segments permet de prendre en compte les importantes variations spatiales de densité dans le calcul de l'intervalle de confiance. Il est nécessaire de répéter au moins 3 fois chaque circuit dans un délai de 3 semaines et dans de bonnes conditions météorologiques afin de s'approcher d'une valeur moyenne « représentative ». Si une des 3 nuits est trop différente des deux autres, il est nécessaire de réaliser un quatrième passage.

L'objectif principal de ces engagements a été évidemment d'augmenter les prélèvements du tableau de chasse lièvre, le plus possible en adéquation avec les populations. Ainsi, certains territoires qui pouvaient prélever un lièvre pour quatre ou cinq chasseurs avant la mise en place des GIC ont pu connaître certaines années à deux ou trois lièvres par chasseur et par an. Il serait démagogue de dire que ces résultats ont été ressentis par tous. Il est vrai que ces dernières années, certains « gros bastions » à lièvres qui prélevaient quatre ou cinq lièvres par chasseur se retrouvent à des effectifs bien plus bas aujourd'hui. Toutefois, les prélèvements départementaux montrent aujourd'hui un prélèvement moyen de 1 lièvre/100 ha.



Une étude sous le feu des projecteurs !

Cet engouement pour l'espèce lièvre, a conduit la Fédération des Chasseurs de l'Aube à s'engager dans une étude attendue par tous : L'étude de l'impact des populations de Renard roux sur le Lièvre d'Europe sur deux zones contigues de l'Aube. Partenaires : FRC Champagne Ardennes, ONCFS.

Où ?

L'étude a été menée sur deux GIC : le GIC de la Sarce et le GIC du Barrois dans le Sud du Département de l'Aube. Un GIC témoin, l'autre expérimental pendant trois ans puis inversion des zones. Populations de renards et lièvres sensiblement identiques.

Comment ?

L'objectif était de prélever un maximum de renard sur le GIC expérimental et continuer la régulation normalement sur le GIC témoin. Pour cela, tous les modes de régulation légaux ont été mis en place (piégeage, déterrage, tirs de nuit, battue, approche) avec pour objectif de prélever 2,5 renards aux 100 hectares minimum. Chaque GIC prélevait avant l'étude, environ 100 renards par an. L'objectif était d'en prélever 500 au minimum ! Nous nous souvenons encore des premières stupéfactions des gestionnaires quand ce chiffre a été annon-

cé : « Impossible ! » « Ce n'est même pas le nombre de renards que nous avons sur nos territoires ! » « 5 fois plus, vous êtes fous ! ».

Résultats ?

Sur les deux GIC, la première année, les prélèvements ont atteint presque 600 renards prélevés ! La population est passée de 1 renard aux 100 ha estimés à 0.25 renard aux 100 ha en seulement 3 ans !

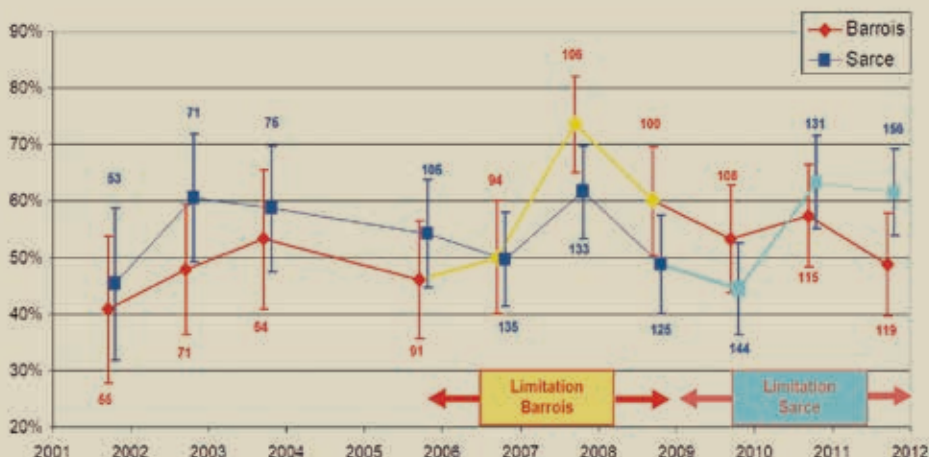
Chaque renard a été analysé. Résultats : aucune constatation d'augmentation ou de diminution des portées / Rajeunissement de la population.

Pour les lièvres :

Chaque lièvre prélevé à la chasse a été analysé avec prélèvements de l'oeil pour la pesée du cristallin (détermination de l'âge de façon très précise), de l'utérus chez les hases (détermination du taux de reproduction) et de sang (analyses toxicologique). Résultats : explosion du nombre de jeunes dans le tableau de chasse sur les deux GIC ! (Ce qui signifie un taux de survie très fort des levrauts !).

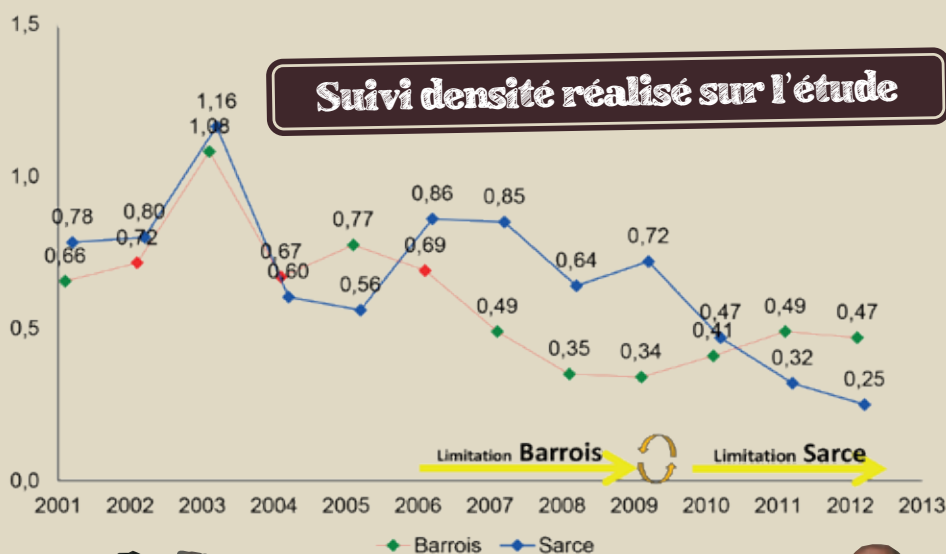
Les comptages lièvres réalisés par IPA au printemps n'ont pas réellement explosés. Toutefois, certaines communes (au centre du GIC) ont vu leurs populations augmenter de façon significative !

Proportion de jeunes dans le tableau de chasse lièvre





SUIVI DES DENSITÉS DE **Renard**



Ensuite ?

Les efforts demandés pendant l'étude à tous les participants ont été tel qu'après l'étude la pression de régulation a baissé très fortement... Trois ans après, les populations de renards étaient revenues à l'état initial voir plus forte (conclusion : l'espèce renard a une capacité de repeuplement très forte et un arrêt de régulation engendre un excès de prédation immédiat !).

Note

Nous avons une pensée pour Gilbert Charlot, ancien président du GIC de la Sarce qui nous a quitté cette année. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies dans cette étude reconnue aujourd'hui par la communauté scientifique ! Votre implication démontre parfaitement le rôle essentiel de la chasse dans la connaissance de la faune sauvage Merci à vous !



Photo des piégeurs du GIC de la Sarce pendant l'étude

Protocole de détermination de l'âge des lièvres par palpation de la patte avant

Les pattes doivent être sectionnées à mi-distance entre l'articulation du poignet et celle du coude



OUPSS !



L'étude lièvre a été l'occasion de voir de nombreuses scènes insolites comme ici, notre ami, Guy Dossot, Lieutenant de Louveterie, en fâcheuse posture !



PHILIPPE NODINOT, CHASSEUR DE LIEVRES AUX

chiens courants

Jeune retraité, Philippe chasse avec des Beagles depuis plus de 40 ans. Adhérent de la société de chasse de Marigny le Châtel dans l'ouest du département, dont il a été membre du bureau pendant 15 ans, il a connu l'âge d'or du lièvre sur ce finage qui s'étend sur 2000 ha.

En effet, le plan de gestion mis en place à l'échelle du GIC Thibaud de Champagne couplé à une régulation active des prédateurs ont conduit à des densités impressionnantes puisque les IKA* flirtaient avec les 10 lièvres au km au plus haut des comptages. Il faut dire qu'à la fin des années 2000, Robert LUCQUIN, piégeur bien connu de la région, prenait plus de 40 renards par an et plus d'une centaine de corvidés sur ce territoire.

Depuis, malheureusement, les densités ont baissé, fruit sans doute de reproductions moins bonnes et d'un piégeage moins intensif comme le prouve les observations nocturnes de renards en hausse lors des comptages. Il est vrai que le piégeage est très chronophage, la Fédération des Chasseurs de l'Aube l'a bien compris en soutenant les piégeurs qui sont souvent découragés par une réglementation contraignante et parfois aussi par un manque de reconnaissance de certains de leurs collègues chasseurs.

Cela n'a pas empêché Philippe de poursuivre sa passion de chasseur quasi exclusif de petit gibier à l'écoute de ses chiens, amoureux qu'il est de la musique des Beagles, à ne pas confondre avec celle d'un groupe de rock bien connu lui aussi originaire d'Angleterre... Et puisque



nous parlons de musique, c'est l'occasion de mentionner l'autre passion de Philippe : la trompe de chasse. Il est titulaire du Brevet de Sonneur Classé et est membre des Trompes du Grand Cernay où il est fier de jouer « le lièvre » au milieu de toutes les fanfares dédiées au grand gibier.

Contrairement à d'autres régions, la chasse du lièvre derrière les cris des chiens est peu répandue dans l'Aube où on la pratique plus facilement avec des chiens d'arrêt. Notre Nemrod possède actuellement deux Beagles, tout comme l'un de ses amis qui partage la même passion pour ce chien déterminé et affectueux. A la tête de leurs quatre chiens ils explorent un territoire somme toute accueillant où une grande zone humide présente de part et d'autre de l'Ardusson, rivière qui prend sa source à quelques km, côtoie des petits bois au milieu de cette grande plaine fertile de l'ouest Aubeois.

La chasse du lièvre est selon Philippe l'une des plus compliquées. Le capu-

cin a une odeur fugace (qu'il a en plus la capacité de retenir) ce qui rend les défauts sur la voie assez nombreux, surtout si les conditions climatiques ne sont pas au rendez-vous. Pour lui, la pluie et le vent sont souhaitables. Ils conduiront souvent le lièvre au bois et rendront plus accessible son sentiment**. A contrario, fort de son expérience, il a remarqué que les matinées avec une petite gelée ne facilitaient pas le travail des chiens.

La saison de chasse 2020/2021 ne restera pas dans les mémoires des chasseurs de lièvres, le confinement étant venu à la rescousse des hases et autres bouquins qui ont eu plus de chance que leurs cousins lapins que l'on a pu continuer de chasser. En plus, le début de saison a été marqué par des journées de chaleur peu propices à la chasse en plaine. A ce propos Philippe regrette l'époque où l'ouverture du lièvre était plus proche de la mi-octobre, bon moyen selon lui d'épargner quelques hases encore allaitantes. Ce décalage n'est pas très gênant surtout lorsque l'on est, comme la société de Marigny le Châtel, soumis à un plan de gestion cynégétique. Notre chasseur vante les mérites de ce système qui permet de chasser plus longtemps sans prélever plus puisqu'il y a un quota à ne pas dépasser mais il aimerait que tous les chasseurs jouent le jeu en acceptant plus facilement d'adapter leurs prélèvements à la baisse lorsque cela est nécessaire... En attendant, il donne rendez-vous avec Faro et Moqueur aux lièvres Marignons en 2021 !

*Indice Kilométrique d'Abondance

**Terme qui désigne l'odeur laissée par le gibier en vénerie



La grippe Aviaire ...

UNE NOUVELLE ALERTE POUR LES CHASSEURS

L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort. L'influenza aviaire fait partie des dangers sanitaires dont la déclaration à l'administration est obligatoire.

Comment est-il défini ?

Le niveau de risque épizootique hautement pathogène est défini par arrêté du ministre en charge de l'agriculture, en fonction de plusieurs critères. Le plus souvent par le nombre de cas détecté chez les oiseaux domestiques ou sauvages et leur répartition dans le temps et dans l'espace.

Quelles sont les mesures à prendre pour les chasseurs et détenteurs de gibier à plume ou d'appelants ?

Pour en savoir plus site internet de la FDC 10

Quelles sont les espèces concernées ?

Ce virus est transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages.

Est-elle transmissible à l'homme ?

Pour les souches détectées en 2015/16 et 2016/17, H5N1 et H5N8, aucun cas humain n'a été identifié à ce jour.

Quels sont les signes cliniques ?

Lors des précédentes épizooties, les formes graves se traduisaient par une atteinte importante de l'état général des oiseaux. Ces symptômes étaient respiratoires, digestifs ou nerveux, ou simplement une perte d'appétit.

Quels sont les oiseaux migrateurs qui peuvent transmettre la grippe aviaire ?

Tous les oiseaux sont sensibles à l'influenza aviaire mais la surveillance de l'avifaune porte avant tout sur les familles des anatidés (oies, cygnes, canards,...), rallidés (ex: foulques,...), laridés (mouettes, goélands, sternes,...), mais aussi les rapaces et échassiers.

Existe-t-il un vaccin ?

À ce jour, aucun vaccin n'est autorisé par la Commission européenne.

Quelles sont les mesures à prendre lors d'une chasse ?

Quel est le niveau de risque en France aujourd'hui ?

3 niveaux :
Négligeable | modéré | élevé.
Nous sommes au stade « ELEVE » sur l'ensemble du territoire français.

Comment circule le virus ?

Par les contacts directs ou indirects entre oiseaux domestiques et sauvages le long des couloirs de migration des oiseaux sauvages. Le transport d'animaux domestique assure également la diffusion de la maladie.

Dans le cas d'une mortalité anormale d'oiseaux sauvages, **contacter votre Fédération départementale des chasseurs au 03 25 71 51 11 Ou par MAIL : coquet.m@fdc10.org**





un lieu unique

Plus de 850m²
dédiés à votre passion

CINÉ'TIR

Simulateur de tir à balles réelles,
UNIQUE DANS LA RÉGION

Tunnel de réglages à 50 m
Armuriers diplômés à votre service
Armes et Munitions • Dépôts ventes
Habillement et Accessoires de Chasse



Pont de l'Arche 10120 Saint-Germain
autrementchasse@gmail.com
www.autrementchasse.fr



Nouveau
Ouverture
Printemps 2021

